



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D21 - Décision modificative n° 1 au budget annexe salle de spectacle de l'Eden

Date de convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Christine LANGELLIER, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Sophie TEXIER BEAUSSET à Catherine BAUBRI ; Sabrina THIBAUD à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : 2

Laurent FLAMENT ; Frédéric RASSE.

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D21 - Décision modificative n° 1
au budget annexe salle de spectacle de l'Eden**Rapporteur : M. Julien SARRAZIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du budget annexe salle de spectacle de l'Eden en date du 23 avril 2026 ;

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires liés à l'exécution en cours ;

Cette première décision modificative a pour objet de corriger une erreur de report du solde d'exécution de l'exercice précédent.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet :

<u>INVESTISSEMENT</u>			
<i>Chapitre - Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement		21 444,80 €
Chapitre 21 Article 2188.3170.0776		21 444,80 €	
Total investissement		21 444,80 €	21 444,80 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,



Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.